

## Engagements existants et planifiés pour la cible 15.3

OE	Tâche	Responsabilité
<b>Politiques publiques</b>		
A	Mesures issues de la Planification directrice de forêts fribourgeoises.	Selon Planification directrice
B	Tâches cantonales selon le thème T306 (Espace forestier) du Plan directeur cantonal en vue de conserver l'aire forestière actuelle, de la gérer selon le principe de multi-fonctionnalité, de mettre en valeur la ressource bois en tant que matière première indigène et renouvelable, de garantir la qualité des peuplements (protection contre les dangers naturels) et de préserver le sol forestier et la qualité des eaux souterraines issues de la forêt.	Selon PDCant
C	Mesures du Plan climat concernant la résilience des forêts ainsi que la pérennisation et l'augmentation du potentiel de stockage carbone des forêts.	Selon Plan climat